

# Formation

*pour l'obtention du certificat individuel*

# CERTIPHYTO

 02 62 45 92 92

 [cfppa.formaterra@educagri.fr](mailto:cfppa.formaterra@educagri.fr)

 [www.formaterra.re](http://www.formaterra.re)



## Pour l'activité :

« **VENTE** des produits  
**phytopharmaceutiques**  
- Produits Pro / Grand Public »

*Vous souhaitez suivre cette formation ?*  
**Demandez votre devis au CFPPA FORMA'TERRA :**

Contact : Jérôme MASSON

 [jerome.masson@formaterra.re](mailto:jerome.masson@formaterra.re)  06 92 52 92 99

Edition  
Janvier 2025

# Pour l'obtention du certificat individuel CERTIPHYTO VENTE – PP/GP



## *Durée de la formation*

- Primo-certificat : 3 jours (21 heures de formation)
- Renouvellement : 1 jour (7 heures de formation) sans test QCM

## *Public concerné*

Vendeurs de produits « Grands Publics » et « Professionnels »

## *Modalités et objectifs*

La formation a pour objectifs :

- Connaître la réglementation relative aux produits phytosanitaires,
- Mesurer les répercussions des produits utilisés sur la santé et l'environnement,
- Présenter des techniques alternatives complémentaires aux techniques chimiques,
- Mettre en place des stratégies de lutte intégrée associant les différentes techniques.

## *Modalités pédagogiques mises en œuvre*

Alternance d'exposés et d'exemple d'application, utilisation de vidéos illustratives. Remise d'un document de synthèse aux participants.

## *Moyen techniques*

Formation en salle, vidéoprojecteur, paper-board, documents de référence.

## *Présence des stagiaires*

Présence obligatoire, toute absence partielle ou totale empêche la délivrance de l'attestation de stage.

## *Dispositif d'évaluation de la formation*

Evaluation nationale avec QCM

# PROGRAMME DE FORMATION

## CERTIPHYTO VENTE - PP

*Introduction* - Les enjeux du métier de vendeur

*Réglementation et sécurité environnementale – 7h*

- Usage autorisé et non autorisé des produits grands publics
- Classement et stockage des produits au sein de l'espace de vente
- Réglementation liée au stockage des produits sur l'espace de vente
- Pratiques et aménagements visant à limiter la dispersion des pesticides
- Réglementation liée au transport de matières dangereuses
- Loi « Labbé »

*Santé sécurité de l'applicateur et en espace ouvert au public – 8 h*

- Risques liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques
- Voie d'intoxication, principaux symptômes d'empoisonnement
- Situation exposante
- Disponibilité de l'information : Les fiches de données de sécurité, étiquetage réglementaire, communiquer auprès du public
- Les équipements de protection individuelle
- Savoir agir en cas d'intoxication

*Réduction de l'usage, méthodes alternatives – 5 h*

- Méthodes et produits de biocontrôle utilisant des mécanismes naturels
- Technique de lutte intégrée : lutte biologique, lutte physique, prophylaxie. Systèmes de culture et ITK innovants.

*Test QCM – 1 h*

- QCM composé de 30 questions
- Seuil de réussite : 20 bonnes réponses

Les contenus de la formation et du QCM sont élaborés en référence à l'arrêté du 29 août 2016